



L'ONEMA avait inventorié ~60 000 seuils en 2010 et d'insister sur les 90% sans usage économique avéré.

Nous étions en droit d'attendre, dans le cadre de la transition énergétique, de la redynamisation des territoires ruraux et à l'aune de l'intérêt général, qu'un programme ambitieux réduise ce pourcentage et remette les sites en fonction. C'eût été le bon sens. Non seulement tel n'est pas le cas puisque le dogme administratif prétend les détruire avec des fonds publics, mais les trop rares porteurs de projets doivent affronter les pires embûches administratives et la doxa de FNE les discréditant en tournant en dérision leur faible production individuelle.

Le potentiel hydroélectrique au regard mi-clos des ONG

L'estimation du potentiel ne se réfère qu'aux sites classiques.

FNE titre : « *hydroélectricité : la France a atteint la limite de son potentiel* ».

Ce message subliminal avec œillères suggère plutôt que FNE a atteint ses limites.

Il serait au contraire pertinent de susciter des prospectives.

Chaque fois qu'il y a du relief et de l'eau, un potentiel hydroélectrique existe par hypothèse. La création d'un canal assis sur une courbe de niveau permet très vite de créer une chute de 30 mètres, 50 mètres, voire beaucoup plus.

Des ouvrages hydroélectriques fonctionnant sur ce schéma existent. Les prospectives pour les développer, s'il y en a (?), restent très confidentielles car elles dérogent à la doctrine. Ce qui est encouragé dans les autres pays est hélas tabou en France.

Ce mode de valorisation, duplicable chaque fois qu'il y a de l'eau et de la pente (c'est-à-dire dans de nombreuses régions), n'est ni étudié ni pris en compte dans le potentiel hydroélectrique de la France.

Elle a opté pour le schéma perdant/perdant de dépenser l'argent public dans les destructions d'ouvrages.

C'est un choix administratif, au début du 21^{ème} siècle, que la société toute entière pourrait payer cher.

Le Mont-Blanc sert aussi à produire de

l'électricité

Une centrale hydroélectrique vient de voir le jour au pied du massif. Un événement, tant les contraintes environnementales pèsent sur le secteur.

· Jean-Claude Bourbon, le 23/12/2019

Le groupe Voltalia vient de mettre en service une nouvelle centrale hydroélectrique au fil de l'eau (c'est-à-dire sans stockage) sur le torrent de Tacconnaz en Haute-Savoie qui affiche un dénivelé de 500 mètres quasiment à pic. Avec une capacité de 4,5 MW, elle devrait assurer la consommation électrique de 10 400 habitants, soit 90 % de la population de Chamonix et des Houches, les deux communes sur lesquelles elle est implantée.

« L'intérêt du site est connu depuis longtemps, mais il a fallu lever un certain nombre de freins réglementaires et trouver les moyens d'afficher un coût de production raisonnable », explique Sébastien Clerc, le directeur général de Voltalia. La vente de l'électricité à la régie électrique des Houches se fera au prix de 71 € par MWh sur les vingt ans de la durée de contrat.

Les communes sont actionnaires

Un mode original de gouvernance a également été mis en place. Les communes de Chamonix et des Houches sont actionnaires du projet. Elles détiennent ensemble 33 % du capital et toucheront donc des dividendes.

La création de cette centrale devrait permettre à la vallée de Chamonix d'atteindre son objectif d'avoir au moins 20 % de sa consommation énergétique issue des renouvelables. *« L'eau qui coule du Mont-Blanc à la fonte des neiges va servir à lutter contre le réchauffement climatique. C'est*

une manière d'utiliser le mal pour guérir le mal », affirme le patron de Volitalia.

Le potentiel de la petite hydroélectricité

Avec une production totalement décarbonée, l'hydroélectricité dispose évidemment de beaucoup d'atouts. À côté des grands barrages d'EDF, la France compte 2 270 petites centrales (moins de 10 MW) qui produisent ensemble l'équivalent d'un réacteur nucléaire par an, soit environ 7 TWh.

Selon France Hydro-Electricité, qui rassemble les professionnels, il y aurait moyen de moyen de faire plus. Le syndicat estime au minimum à 6 TWh, la production supplémentaire d'électricité qui pourrait être obtenue, en partie grâce aux réaménagements des petits ouvrages existants.

Mais il y a un gros hic : le classement des rivières (dans les listes 1 et 2) entrepris ces dernières années et qui interdit ou encadre très fortement les installations hydroélectriques, au nom de la « *continuité écologique* » et qui a réduit des deux tiers le potentiel français du secteur.

Blocages administratifs

« Dans certains cas, les subventions pour la destruction des petits barrages sont plus importantes que les aides à la rénovation, avec la construction, par exemple, de passe à poisson », explique Jean-Marc Lévy, le délégué général de France Hydro Electricité, qui dénonce le « dogmatisme d'une poignée de fonctionnaires de la direction de l'eau », dont dépend l'hydroélectricité.

Depuis des années, le secteur que la direction de l'énergie et du climat puisse avoir son mot à dire. En vain. *« Il y aurait pourtant moyen de trouver des compromis en respectant la migration des poissons. Mais à part les pêcheurs, plus personne ne peut mettre un pied dans les rivières », regrette*

Jean-Marc Lévy.

Des fonctionnaires plus puissants que les ministres

Résultat, il est de plus en plus difficile de moderniser les barrages, qui ne répondent plus aux nouvelles normes ou d'en construire des nouveaux, malgré le soutien de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

En 2017, elle a lancé un appel d'offres, répartie sur trois phases, pour construire au total 107 MW, pour des ouvrages dont la puissance comprise serait entre 1 et 4,5 MW. Déjà 27 lauréats ont été désignés très officiellement par le ministre, mais un seul projet pour l'instant à réussi à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour se lancer.

<https://www.la-croix.com/Economie/France/Le-Mont-Blanc-sert-aussi-produire-lelectricite-2019-12-23-1201068115>